

Extrait du procès-verbal
de la séance du mercredi 21 juin 2017 à 20h00
à la salle communale de Burtigny

Ordre du jour:

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016
3. Demande d'un crédit de CHF 68'040.- destiné à financer une étude pour un nouveau captage de la source de « En Lottafon », propriété de la commune de Burtigny
 - Préavis n° 01/2017 de la municipalité
 - Rapport de la commission des finances
4. Comptes 2016
 - Préavis n° 02/2017 de la municipalité
 - Rapport de la commission de gestion
5. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2017
 - Préavis n° 03/2017 de la municipalité
 - Rapport de la commission des finances
6. Règlement concernant le subventionnement des études musicales
 - Préavis n° 04/2017 de la municipalité
 - Rapport de la commission des finances
7. Nominations (pour l'année 01.07.2017 - 30.06.2018)
 - a) Bureau : président(e), vice-président(e), scrutateurs, scrutateurs suppléants
 - b) Commission de gestion
 - c) Commission des finances
 - d) Commission des travaux
 - e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions
 - f) Commission de naturalisation
 - g) Commission ad hoc de révision du règlement de police
8. Communications de la municipalité
9. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à la Municipalité et aux conseillers et en annonçant qu'aucun représentant de la presse ne sera présent ce soir.

25 conseillers sont présents, 2 excusés et 1 absent.

La syndique, Madame Valérie Jeanrenaud, communique que Monsieur Alain Feignoux prend sa retraite anticipée en tant qu'employé communal pour fin juillet 2017. Elle présente le nouvel employé communal: Monsieur Louis Duruz de St-Oyens qui va commencer son travail mi-juillet.

2. Procès-verbal de la séance du 7 décembre 2016

Les conseillers ayant reçu le procès-verbal avec la convocation, certains plus tardivement, la lecture n'est pas demandée et le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Demande d'un crédit de CHF 68'040.- destiné à financer une étude pour un nouveau captage de la source de « En Lottafon », propriété de la commune de Burtigny (préavis n° 01/2017)

Dans son rapport, la Commission des finances soutient l'avis de la municipalité d'explorer de nouvelles possibilités de captage. Elle propose d'accorder le crédit demandé par la Municipalité.

Suite à l'étonnement manifesté par une conseillère qu'aucune offre comparative n'ait été présentée, Madame Valérie Jeanrenaud répond qu'il n'y a pas beaucoup d'hydrogéologues et que le bureau contacté a déjà travaillé pour Burtigny et connaît bien les lieux. Elle rappelle que nous ne sommes qu'en phase d'étude.

- **Votation** : Le conseil général décide à l'unanimité d'accorder un crédit de CHF 68'040.- destiné à financer une étude pour un nouveau captage de la source « En Lottafon ».

4. Comptes 2016 (préavis n° 02/2017)

Dans son rapport, la Commission de gestion souligne que la péréquation positive ainsi qu'une gestion rigoureuse des dépenses ont permis de dégager un léger bénéfice de CHF 8'814.63. La commission remercie la Municipalité pour sa diligence et la boursière communale pour son excellent travail. Elle prie le Conseil général d'accepter les comptes et le bilan 2016 tels que présentés.

- **Votation** : Les comptes 2016 sont acceptés avec 3 abstentions.

5. Projet d'arrêté d'imposition pour l'année 2017 (préavis n° 03/2017)

Dans son rapport, la Commission des finances relève que la gestion rigoureuse des finances de la commune permet de maintenir le taux actuel d'imposition à 80% de l'impôt cantonal de base. Elle recommande au Conseil général d'accepter l'arrêté d'imposition tel que présenté.

- **Votation** : L'arrêté d'imposition pour l'année 2017 est accepté à l'unanimité.

6. Règlement concernant le subventionnement des études musicales (préavis n° 04/2017)

La commission des Finances approuve le fait d'encourager les études musicales. Elle relève que les finances actuelles de la commune ne permettent pas de prévoir une aide plus conséquente et propose au conseil général d'accepter le règlement tel que présenté.

A la question de Madame Chantal Burnet, si la commune est représentée par un délégué à la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM), la Municipalité répond que ce n'est pas le cas. Madame Burnet constate que le montant des contributions des communes par habitant est monté progressivement depuis 2011, facture payée par la commune et financée par les impôts.

Madame Valérie Jeanrenaud relève qu'il n'y a pas beaucoup d'enfants de Burtigny qui suivent l'enseignement musical dans une école de musique reconnue par la FEM. Elle précise que les contributions par habitant sont des subventions aux écoles, alors que la subvention en question est destinée aux parents.

- **Votation** : Le règlement concernant le subventionnement des écoles musicales est accepté avec 3 abstentions.

7. Nominations pour la législature du 01.07.2017 au 30.06.2018

a) Bureau :

Président : Monsieur Patrick Rosselet se représente et est élu

Vice-président : Madame Carole Hauser Kämpf souhaite se retirer. Monsieur Michel Jeanrenaud est désigné et élu.

Scrutateurs : Mesdames Marlyse Cavin et Maud Feignoux sont réélues

Scrutateurs suppléants : Monsieur Sylvain Hofer et Madame Marianne Savary sont également réélus.

b) Commission de gestion

Tous les membres et suppléants sont réélus :

Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et Jean-Paul Humbert

Suppléants : Messieurs Daniel Hofer et Daniel Tüscher

c) Commission des finances

Tous les membres et suppléants sont réélus:

Messieurs Frank Früh, Sylvain Hofer et Jérôme Humbert

Suppléants: Messieurs Philippe Cordey et Maurice Humbert

d) Commission des travaux

Messieurs Michel Jeanrenaud, Frank Früh et Daniel Tüscher sont réélus.

e) Commission d'urbanisme et règlement des constructions

Tous les membres et la suppléante sont réélus :

Messieurs Daniel Hofer, Jean-Paul Humbert et Philippe Cordey

Suppléante : Madame Marlyse Cavin

f) **Commission de naturalisation, commission ad hoc, pour préavis du mois de décembre :**
Monsieur Paul Sergy ainsi que Mesdames Isabelle Court et Cécile Burnet sont élus.

g) **Commission ad hoc de révision du règlement de police**
Monsieur Pierre-André RoCHAT ainsi que Mesdames Gaëlle Hauser et Maud Feignoux sont élus.

Le président informe que le bureau a nommé une **commission consultative** chargée de la **révision des statuts de l'AISE**. Elle est composée de :
Mesdames Muriel Rosselet, Chantal Burnet et Marianne Savary

8. Communications de la Municipalité

Archiviste : Madame Valérie Jeanrenaud informe que suite à la démission de Madame Annelise Zbinden, c'est Madame Marlyse Cavin qui a repris la fonction d'archiviste dès le début de cette année.

Conseil régional: Madame Marlyse Cavin nous fait un rapport sur les activités du Conseil intercommunal du Conseil régional du district de Nyon, dont elle est la représentante du législatif de notre commune, alors que Madame Valérie Jeanrenaud en est la présidente, avec Madame Monya Jaccard comme représentante de l'exécutif de notre village et Monsieur Oswald Schnyder comme suppléant.

Le site internet « regionnyon.ch » informe sur tous les projets et activités du Conseil régional du district de Nyon.

AGFORS : La syndique informe que la Municipalité a donné sa démission de l'AGFORS pour fin 2018, le but étant de gérer les forêts avec moins d'intermédiaires.

Prévondavaux : La route sera fermée du 14 août au 15 septembre 2017.

Déchetterie : Un nouveau projet pour le réaménagement de la déchetterie est en préparation. La Municipalité a consulté deux membres de la commission qui a été nommée lors de la dernière séance du conseil général. Lors de sa séance de décembre 2016, le conseil général avait accordé un crédit de CHF 23'000.- pour la déchetterie, montant qui a été mis au budget pour 2017.

Monsieur Pierre Hauser mentionne quelques changements prévus pour la déchetterie, le but étant de mieux trier les déchets : les ordures ménagères ne seront plus déposées dans le village, mais apportées en sacs deux fois par semaine à la déchetterie ; mise en place de bennes étanches et de récupérateurs conformes pour divers déchets ; grand portail de 7 m de large pour transporter les bennes. Le crédit accordé de CHF 23'000.- sera suffisant pour ce projet. Pour le fond en béton, deux offres ont été demandées à des entreprises de maçonnerie, l'une pour CHF 11'500.-, l'autre pour CHF 33'000.-.

Madame Valérie Jeanrenaud informe que dès 2018, un **arbre sera planté pour chaque naissance** d'un enfant de Burtigny, avec l'accord des parents.

Stand de tir : Il va être réaménagé pour en faire un lieu d'accueil pour les habitants du village, sous la responsabilité de Mesdames Anne-Claude Rudig et Christelle Soulard. Les travaux de peinture seront effectués par des ados du village.

Monsieur Pierre Hauser informe que le démantèlement des cibleries a été effectué, mais que le talus sera maintenu et que quelques arbres y seront encore plantés.

Chise : La Municipalité y travaille, le projet de petit immeuble a été modifié dans le sens des souhaits émis lors de la séance d'information. Une séance extraordinaire du conseil général pourrait avoir lieu le **27 septembre** pour discuter de ce projet.

Le **discours du 1^{er} août** sera fait par Madame Isabelle Court, pasteur.

Bâtiment de l'ancienne poste : L'accès a été refait, l'étanchéité est rétablie ainsi qu'un nouveau dallage.

Clocher : Les travaux sont pour l'instant en attente. La question se pose si le clocher et la tour seront classés bâtiments historiques ?

PPA : La Municipalité a décidé de finaliser le plan partiel d'affectation. L'enquête publique a suscité 16 oppositions, certaines sont encore en cours. Avec ce nouveau plan d'affectation, le village peut envisager 62 habitants de plus : 26 pour toute nouvelle habitation, 36 pour des habitations existantes. Il est prévu de mettre le nouveau PPA à l'enquête pour fin décembre 2017.

Source : Monsieur Pierre Hauser informe que suite au manque de pluie, l'employé fait régulièrement des relevés du débit de la source. Un tout-ménage sera envoyé pour appeler à réduire l'utilisation de l'eau.

Madame Cécile Burnet demande pourquoi on ne prévoit pas de réservoir plus grand, toute l'eau supplémentaire partant au ruisseau.

Monsieur Pierre Hauser répond que l'ancien réservoir sert de réserve incendie. Maintenant le règlement est devenu plus souple, mais il faudrait transformer le circuit.

Monsieur Paul Sergy rappelle que l'étude faite par le Professeur Aurèle Parriaux avait montré qu'un réservoir plus grand ne résoudrait rien. Depuis, les chiffres n'ont pas beaucoup évolué. Ce n'est pas tout à fait vrai que la source produit toujours moins, car la consommation d'eau des nouveaux habitants remplace la consommation d'eau des vaches que nous n'avons plus au village.

Ecoles : Madame Monya Jaccard informe que Monsieur Wettstein a quitté l'esplanade fin avril et que la nouvelle directrice entrera en fonction début juillet.

Une commission consultative a été nommée pour la révision des statuts de l'AISE ; toutes les remarques des commissions vont être regroupées, puis les statuts seront votés par chaque conseil général.

9. Divers et propositions individuelles

Monsieur Philippe Cordey est étonné que l'une des parcelles de la **zone artisanale** soit occupée par une entreprise ayant son siège à Gland. Madame Valérie Jeanrenaud répond que selon les

statuts, soit l'entreprise, soit les habitants paient leurs impôts à Burtigny. Lorsque le droit de superficie s'éteint, la commune reprend le tout, les biens et les dettes.

Monsieur Paul Sergy est d'avis que selon les contrats la raison sociale doit être basée à Burtigny. Monsieur Pierre Hauser répond que lors d'une faillite, la maison peut être rachetée par n'importe qui. Ce n'est qu'au moment du renouvellement du droit de superficie que la Municipalité pourra décider ce qui en sera fait.

Madame Chantal Burnet rectifie que lors de la vente, la réglementation du droit de superficie doit être respecté.

La séance est clôturée à 21h30, suivie d'une verrée préparée par la Municipalité.

Approuvé par le Conseil général de Burtigny dans sa séance du 14 décembre 2017.

Le président

Patrick Rosselet

La secrétaire

Eliane Hofer